

2021-44 FINANCES/CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A CDC HABITAT SOCIAL
EN APPLICATION DU P.L.H.



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 27 AVRIL 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 avril 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Pierre GAL

Date d'affichage : 29 AVR. 2021

**OBJET : CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE
VERSEMENT D'UNE AIDE A CDC HABITAT SOCIAL EN APPLICATION DU P.L.H.**

2021-44 FINANCES/CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A CDC HABITAT SOCIAL
EN APPLICATION DU P.L.H.

CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX
COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE
VERSEMENT D'UNE AIDE A CDC HABITAT SOCIAL
EN APPLICATION DU P.L.H.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n° 2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n° 1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse au maître d'ouvrage de l'opération une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération portée par CDC HABITAT SOCIAL sur la commune d'Allonzier la Caille, comporte 4 logements en PLUS, 3 logements en PLAI. A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat par décision préfectorale du 11.12.2019.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$\dots 4. \times 1\,600.00 \text{ €} + \dots 3. \times 2\,000.00 \text{ €} = 12\,400.00 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 4.....)	6 400 €
Logement PLAI (x 3.....)	6 000 €

Elle sera versée en une fois suite à la notification par le demandeur du commencement des travaux (et sur présentation de l'acte de VEFA le cas échéant). Si l'opération ne va pas à son terme, le demandeur sera dans l'obligation de rétrocéder le montant de cette subvention à la CCPC.

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à CDC HABITAT SOCIAL.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 074-247400112-20210427-D_2021_44-DE

2021-44 FINANCES/CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A CDC HABITAT SOCIAL
EN APPLICATION DU P.L.H.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** le versement d'une aide financière de 12 400.00 € en application de l'action n° 1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés, conduite par CDC HABITAT SOCIAL
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes

Acte certifié exécutoire le : 29 AVR. 2021
Le Président
Xavier BRAND





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

CONVENTION DE SUBVENTION

Entre les soussignés :

CDC HABITAT SOCIAL Direction Auvergne Rhône Alpes, dont le siège social est situé 5 Place Camille George - 69002 LYON, représentée par Mme Anne CANOVA, Directrice Régionale, dûment habilitée à cet effet,

D'une part,

Et

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC), sis 268, route du Suet – 74350 CRUSEILLES, représentée par M. Xavier BRAND, le Président, habilité par délibération du ...27 Avril 2021.....

D'autre part,

Il a été préalablement exposé :

CDC HABITAT SOCIAL a entrepris l'acquisition en VEFA de 7 logements collectifs sociaux (4 PLUS et 3 PLAI), de l'ensemble immobilier sis Route de la Patiole, dans la commune de Allonzier-la-Caille.

Par délibération en date du ...27.04.2021..., la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a décidé d'accorder une subvention destinée à financer l'opération d'un montant de ...12 400..... € pour les logements PLUS/PLAI.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article - Désignation de l'immeuble

CDC HABITAT SOCIAL va acquérir en VEFA 7 logements collectifs locaux sociaux, sis Route de la Patiole, dans la commune de Allonzier-la-Caille, ayant une superficie habitable totale de 497,40 m².

Le programme comprend :

- 2 T2, 2 T3, 1 T4 et 2 T5
- 7 garages en sous-sol

Soit, une surface utile totale de 530,31 m²



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Article 3 - Prix de revient prévisionnel PLUS/PLAI

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 1 331 272 €, il se décompose comme suit :

Foncier	:	465 945 €
Bâtiment	:	820 176 €
Honoraires	:	45 151 €
<hr/>		
Total		1 331 272 €

Article 4 - Financement de l'opération PLUS/PLAI

Pour financer l'opération, CDC HABITAT SOCIAL a sollicité les participations suivantes :

Subvention de l'Etat	:	27 000 €
Subvention Département	:	37 580 €
Subvention de la CCPC	:	12 400 €
Fonds Propres	:	332 818 €
Prêt CDC	:	832 003 €
<hr/>		
Total		1 331 272 €

Article 5 - Décision d'attribution et de versement de la subvention

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles s'engage à verser à CDC HABITAT SOCIAL, conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire du 27.04.2021, le montant de la subvention accordée s'élevant à 12 400 €.

Article 6 - Echancier de versement de la subvention

Le montant de cette subvention sera versé en une fois, sur présentation de l'acte de VEFA, à la date de commencement des travaux. Si l'opération n'était pas finalisée jusqu'à son terme dans les conditions prévues (nombre et type de logements), CDC HABITAT SOCIAL reverserait le montant de la subvention à la CCPC.

Le Président

Xavier BRAND

Fait à Cruseilles, le 20/07/2021



Le 2 JUL. 2021

.....
Anne CANOVA
Directrice Régionale
CDC Habitat Social
Direction Régionale
Auvergne Rhône-Alpes